

[< DEUX-SÈVRES](#)

Soutien aux "Quatre de Melle" devant le tribunal administratif de Poitiers

Publié le 22/11/2022 à 11:45 | Mis à jour le 22/11/2022 à 21:49



Une cinquantaine de personnes sont venues soutenir leurs collègues devant le tribunal administratif de Poitiers

© Photo Xavier Le Roux

Le tribunal administratif de Poitiers a étudié, mardi 22 novembre 2022, le recours de deux enseignants des Deux-Sèvres qui contestent des sanctions disciplinaires prises à leur encontre par le rectorat. Une cinquantaine de personnes les ont soutenus.

Mardi 22 novembre 2022, à l'appel de plusieurs syndicats enseignants (Sud, Solidaires, CGT, Snes, FSU, FO), une cinquantaine de personnes se sont rassemblées dans la matinée devant le **tribunal administratif de Poitiers** (Vienne).

Elles ont apporté leur soutien à deux enseignants deux-sévriens dont le recours en contentieux était étudié au même moment.

Une affaire qui remonte à janvier 2020

Faisant partie de ceux **que l'on nomme désormais les "Quatre de Melle"**, (les deux autres personnes concernées ayant depuis renoncé à poursuivre la procédure), Sylvie Contini et Aladin Levêque contestent des **sanctions disciplinaires** prises à leur encontre par le rectorat.

L'affaire remonte à **janvier 2020**, lorsque, opposés à la réforme du baccalauréat ficelée par **Jean-Michel Blanquer**, ministre de l'Éducation nationale à l'époque, ces enseignants au lycée de Melle (Deux-Sèvres) ont depuis été accusés par le rectorat d'avoir empêché la tenue d'épreuves anticipées et d'avoir manqué à leurs obligations professionnelles.

Une enquête administrative a notamment été ouverte, avec un **constat que les intéressés contestent formellement**.

La rapporteure publique conclut au rejet des requêtes

Mardi 22 novembre, **la rapporteure publique du tribunal administratif de Poitiers a conclu au rejet des requêtes** des deux enseignants. **La décision définitive sera rendue dans deux semaines**.

"Nous espérons évidemment l'annulation des sanctions. Mais s'il le faut, nous irons devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux et devant le Conseil d'Etat" a indiqué à la sortie de l'audience, Me Renaud Fages, défenseur des deux enseignants.

L'avocat voit dans cette affaire **"une tentative de resserrement des droits syndicaux**. C'est inquiétant". L'enseignante Sylvie Contini, elle, considère que dans cette procédure, "le droit syndical est mis à mal alors qu'il est nécessaire et crucial".

Quatre dates pour quatre décisions sur l'affaire

C'est la quatrième fois que la justice est amenée à se prononcer sur cette affaire. En décembre 2020, en référé, le tribunal administratif de Poitiers avait suspendu la décision de sanction à l'égard de Sylvie Contini.

En avril 2021, le Conseil d'Etat a refusé de considérer le pourvoi en cassation déposé contre ce référé par le ministère de l'éducation nationale.

Et en juin 2021, la prolongation de suspension concernant l'enseignante avait également été rejeté par le tribunal administratif. Ce mardi 22 novembre, il s'agissait pour ce dernier de statuer sur le fond.

